



RÉSERVATION SALLE POLYVALENTE CHAMVOUX

Je soussigné, Nom : Prénom :

Adresse :

☎ : Mail.....

Sollicite, pour mon compte personnel

Pour la date du :

Motif de la demande :

Présence d'un Food-Truck OUI NON (Tarif forfaitaire de 30 € pour le week-end)

Cette demande sera soumise à autorisation du Maire et délivrance d'un arrêté d'occupation du domaine public sur des places de parkings définies préalablement par la commune.

Vous devrez veiller à ce qu'aucun rassemblement ne se forme autour du food-truck.

Les documents suivants ne doivent être fournis qu'après réception d'un avis favorable à votre demande :

Fournir 3 semaines avant la date de la location :

- Un chèque d'acompte correspondant à 30 % du montant de la location (chèque encaissé immédiatement conformément aux règles de la fonction publique et définitivement acquis en cas de désistement)

Fournir à la remise des clés :

- Une attestation responsabilité civile de votre assurance
- Le chèque du montant de la location (déduction faite du montant de l'acompte)
- Les chèques de caution

Afin d'éviter tout malentendu, le locataire et le mandataire municipal procéderont à un état des lieux et à un inventaire du matériel mis à disposition.

Pour une location le week-end

↳ **Etat des lieux entrant : Rendez-vous à 14h30 sur place le vendredi**

↳ **Etat des lieux sortant : Rendez-vous à 9h30 sur place le lundi**

Pour une location à la journée, les horaires d'état des lieux seront à définir en fonction des heures d'occupation de la salle et du planning de l'agent en charge des états des lieux.

A Rosières, le

FAVORABLE / NON FAVORABLE

Le Demandeur,

Par délégation du Maire,

Stéphane LEPAGE

Utilisation de vos données personnelles : Conformément à l'article 6 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les données recueillies ne sont pas conservées.





RÉSERVATION SALLE POLYVALENTE CHAMVOUX PARTICULIERS

Rue Yvon Malpièce - Rosières-Aux-Salines

La salle Chamvoux peut contenir 200 personnes assises maximum

	Tarif Rosiérois	Tarifs Extérieurs
Tarif de location de la salle pour un WE— Été-Hiver <i>sans vaisselle (*)</i>	365 € été 545 € hiver	665 € été 865 € hiver
Forfait Jour Férié	165 € été 195 € hiver	165 € été 195 € hiver
Acompte (à fournir 3 semaines avant la date de la location et encaissé immédiatement)	30 % du montant de la location	
Caution nettoyage	100 €	
Caution nuisances sonores	100 €	
Installation d'un Food-Truck (**)	30 €	

Les chèques de location et de caution doivent être séparés et doivent être **impérativement libellés au même nom et à la même adresse que celui figurant sur le formulaire**, à l'ordre du Trésor Public et fournis à la remise des clés avec l'attestation responsabilité civile de votre assurance.

D'autre part le locataire s'engage à respecter le règlement joint au présent document.

A noter que le chèque de caution sera retourné au locataire 10 jours après la fin de la location dans la mesure où aucune plainte importante n'a été validée en mairie par Monsieur le Maire et l'Adjointe responsable.

Aucun barbecue n'est autorisé.

~ Tarifs établis par le conseil municipal suivant délibération du 20/10/2025 ~

(*) La location de la vaisselle se fait auprès de Madame Annick BAILLON au 06.14.87.96.89

(**) Tarif établi par arrêté du Maire



MAIRIE de ROSIERES-AUX-SALINES

15, Rue Gambetta – 54110 Rosières-Aux-Salines

Tél 03.83.48.14.02 – Mail : accueil@rosieres-aux-salines.fr